



## CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS RÈGLEMENT ET INFORMATIONS

13 septembre 2019

### 1 - GÉNÉRALITÉS

1.a) La société ABYSSIUM, organisatrice du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW 28ème édition qui se déroulera au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris le 5 et 6 octobre 2019, sise à MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 197 avenue Pierre Brossolette, organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS » en partenariat avec la librairie LE RENARD DORÉ, sise à PARIS 5ème ARRONDISSEMENT, 41 Rue Jussieu.

1.b) Le CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS est un concours de cosplay qui se tiendra le vendredi 13 septembre 2019 dans les locaux de la librairie LE RENARD DORÉ.

1.c) Ce règlement régit le déroulé du concours et peut être modifié et complété sans préavis. La participation au concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition de ce présent règlement.

### 2. SESSIONS, THEMES ET NOMBRES DE PARTICIPANTS

2.a) Le CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS est un concours de cosplay dédié aux univers magiques japonais : les personnages devront être issus de la culture ou d'œuvres japonaises ou asiatiques (manga, jeux vidéo, anime, légendes, films ou séries japonaises, sentai) qui abordent le thème de la magie sous toutes ses formes.

2.b) **Les participants ayant un costume tiré d'un support ou d'une illustration officiel seront prioritaires dans le processus de sélection.**

Voici les catégories autorisées pour ce concours :

- \* Anime et manga japonais
- \* Jeux vidéo japonais
- \* Films ou séries japonais
- \* Sentai ou Metal Hero

2.c) L'accès du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS est autorisé à des spectateurs de tout âge et d'horizons différents. Les costumes et les prestations doivent rester accessibles à tous les publics. L'organisation se réserve le droit de refuser un participant allant contre ces conditions.

2.d) Le nombre de participants est fixé à 10 et doit entrer dans un créneau horaire imparti défini par l'organisateur hôte du concours.

### 3. INSCRIPTIONS

3.a) Les inscriptions sont ouvertes du 8 août 2019 (17h30) au dimanche 1 septembre 2019 (23h59). Les inscriptions envoyées après le 1 septembre 2019 (23h59) seront automatiquement supprimées et aucune réclamation ne sera possible.

**Aucune inscription ne sera prise sur place.**

3.b) Les inscriptions s'effectueront uniquement par e-mail à l'adresse [librairielerenarddore@gmail.com](mailto:librairielerenarddore@gmail.com) avec le formulaire adéquat.

La confirmation de réception de votre inscription s'effectuera sous 72h. Si vous ne recevez pas de réponse, veuillez d'abord consulter votre courrier indésirable, puis prenez directement contact avec la librairie Le Renard Doré.

La confirmation de l'inscription (acceptation ou refus du dossier) s'effectuera par mail le mardi 3 septembre 2019. Si vous ne recevez pas de réponse, veuillez d'abord consulter votre courrier indésirable, puis prenez directement contact avec la librairie Le Renard Doré.

Les participants, dont l'inscription a été validée, devront se présenter à la librairie Le Renard Doré le 13 septembre 2019 à 20h30.

## 4. RESTRICTIONS

- 4.a) Les participants ne peuvent pas faire partie des sociétés et groupements organisateurs ou partenaires.
- 4.b) Les participants ne peuvent pas faire partie du jury.
- 4.c) Les participants ayant déjà remporté le premier prix de la NATIONAL COSPLAY CUP organisé par PARIS MANGA & SCI-FI SHOW en 2017 et 2018 ne peuvent pas participer au CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS.
- 4.d) Les participants doivent défiler sur scène avec le costume avec lequel ils ont été sélectionnés.
- 4.e) Le gagnant du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS devra participer à la NATIONAL COSPLAY CUP avec le même costume que celui avec lequel il aura gagné lors du concours du 13 septembre 2019. Le costume aura le droit d'avoir été amélioré entre la pré-sélection et la NATIONAL COSPLAY CUP.
- 4.f) Les mineurs ne sont pas autorisés à participer au CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus le vendredi 13 septembre 2019.
- 4.g) Le concours est uniquement accessible aux participants ayant la nationalité française (carte d'identité ou passeport) ou qui sont résidents de longue durée (carte de séjour). Une copie des pièces d'identité peut être demandée lors de l'inscription.
- 4.h) Les costumes achetés ou commissionnés sont interdits. Le participant s'engage à avoir réalisé la majorité de son costume lui-même. Si des pièces ont été achetées ou customisées, le participant devra l'indiquer dans le formulaire d'inscription.
- 4.i) Les costumes ayant déjà été classés à la première place d'un concours national français (CFC, NCC) ou international (EC, ECG, WCS, CICA, C4, etc...), ne pourront pas être présentés au CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS.

## 5. MÉDIAS

5.a) **Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez remplir entièrement votre fiche** (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc...) mais également :

- \* **Joindre une ou plusieurs images du personnage cosplayé**
- \* **Un lien vers des photos de votre Work in Progress ou de votre costume fini**
- \* **Joindre votre fichier d'accompagnement audio**

**Si un ou plusieurs éléments sont manquants lors de votre inscription, celle-ci ne sera pas validée et sera automatiquement placée en file d'attente.**

### \* Images du personnage Cosplayé

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête au pied ; une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires.

Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, les proportions, les accessoires du personnage, etc.).

Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du personnage Cosplayé !

### \* Work in progress (WIP)

Une dizaine de photos minimum d'avancement de votre costume doivent être obligatoirement jointes à l'inscription. Pour information, « WIP » ne signifie pas « costumes finis ». Cependant, si vous souhaitez nous envoyer une photo de votre costume déjà fini, cela est tout à fait possible.

### \* Fichier d'accompagnement audio

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio au format .mp3 ou .wav (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription. Si vous n'avez pas initialement prévu l'utilisation de son lors de votre prestation, nous vous invitons à choisir une musique de fond proche de l'œuvre cosplayée. **Les liens YouTube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont INTERDITS. Ceux-ci entraîneront un rejet immédiat et l'annulation complète de votre inscription sans aucun recours possible.**

**Ce fichier doit être également apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription** sur support numérique compatible (idéalement clé USB) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...). En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

**Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.**

### \* Microphones et vidéo

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être préenregistrées. Les supports vidéo ne pourront être acceptés pour ce concours.

#### \* **Format, durée et qualité du fichier d'accompagnement**

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser tout fichier d'accompagnement qui n'est pas au bon format, qui n'a pas été préalablement coupé (le fichier ne doit pas dépasser la durée de votre prestation, 1 minute 30 sec) ou dont la qualité n'est pas suffisante. Vous disposerez alors d'un délai pour nous fournir un nouveau fichier au bon format, ou coupé, ou de meilleure qualité.

#### \* **Eclairages**

**L'équipe organisatrice n'a pas la main sur la gestion des éclairages, qu'il s'agisse du positionnement des lumières ou des couleurs disponibles/utilisées.**

## 6. LES PRIX DU CONCOURS

6.a) Le vainqueur du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS gagnera :

- Une pré-sélection directe pour participer à la NATIONAL COSPLAY CUP le 5 octobre 2019 lors de la 28ème édition de PARIS MANGA & SCI-FI SHOW
- Une entrée un jour pour la 28ème édition de PARIS MANGA & SCI-FI SHOW
- Un lot de manga et goodies offerts par les partenaires du concours

6.b) Les participants arrivant en seconde et troisième places gagneront :

- Une entrée un jour pour la 28ème édition de PARIS MANGA & SCI-FI SHOW
- Un lot de manga et goodies offerts par les partenaires du concours

6.c) Les lots seront mis à jour au fur et à mesure sur le site.

## 7. TEMPS DE LA PRESTATION

7.a) Le temps de la prestation sur scène ne devra pas dépasser 1 minute et 30 secondes. Au-delà de ce temps, le jury se réserve le droit de pénaliser ou disqualifier un participant.

[Ce temps de passage est donné à titre indicatif et représente un temps de passage maximal. Vous n'êtes donc pas obligés de rester tout le temps donné sur scène si votre prestation prévue ne dure qu'une minute.]

## 8. JURY OFFICIEL ET NOTATION

8.a) Le jury officiel du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS est au minimum composé de trois personnalités choisies par l'organisation du concours.

8.b) Pour la préselection, les membres du jury choisis par nos soins vous jugeront sur :

- \* Le projet de costume
- \* La qualité de votre Work in Progress
- \* Le projet de prestation

8.c) **La notation s'effectuera en deux temps :**

\* Dans un premier temps, le jury se concentrera sur votre prestation sur scène et d'éventuels éléments de vos costumes (solidité du costume notamment).

\* Dans un second temps, le jury s'entretiendra avec vous après le concours afin de vous poser des questions techniques sur vos costumes. Vous ne devez pas quitter les backstages avant que les organisateurs vous en donnent l'autorisation.

**Les membres du jury jugeront les participants selon les critères suivants avec une base de notation sur 100 (50% de la note portant sur le costume et 50% sur la prestation) :**

- \* La difficulté technique de votre costume
- \* La qualité de la couture ou de la construction
- \* Le choix des tissus ou des matériaux
- \* La ressemblance avec l'image de référence
- \* La mobilité et la solidité du costume
- \* La qualité du jeu de scène
- \* Le respect de l'œuvre originale
- \* La compréhension de votre prestation
- \* L'originalité de votre prestation
- \* La qualité de votre bande-son et/ou vidéo
- \* L'utilité et l'utilisation de vos accessoires

**Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation.** Cependant, le jury se tiendra à votre disposition après le concours pour d'éventuelles questions au sujet de votre costume ou de votre prestation.

8.d) L'organisation du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS se réserve le droit de modifier le nombre de jurés.

## 9. CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION, ENTRÉES ET ACCÈS AUX VESTIAIRES

9.a) Nous vous tiendrons informés du statut de votre inscription, notamment en cas de difficulté empêchant l'aboutissement de votre inscription. **Il est conseillé de consulter régulièrement vos mails pour rester informé du statut de votre inscription.** Si votre inscription est validée, un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le concours avec toutes les informations définitives relatives au déroulement du concours.

9.b) Si votre inscription est validée, merci de vous présenter à 20h30 tapante afin de pouvoir vous changer dans la pièce dédiée de la librairie.

9.c) Les vestiaires sont accessibles uniquement aux personnes inscrites au concours du jour.

**L'entrée des vestiaires sera contrôlée mais PARIS MANGA & SCI-FI SHOW et LE RENARD DORÉ ne pourront pas être tenus responsables en cas de vol à l'intérieur des vestiaires.**

## 10. ACCOMPAGNANTS

10.a) La présence d'un accompagnant peut être autorisée par l'équipe organisatrice si celle-ci juge sa présence nécessaire. L'accompagnant sera alors autorisé à accompagner le cosplayeur dans les vestiaires pour aider à la mise en place du costume ou des accessoires jusqu'à son passage sur scène. La demande doit être faite pendant l'inscription. Si celle-ci est effectuée après l'inscription, la demande sera immédiatement rejetée.

## 11. ACCESSOIRES

Les accessoires faits main sont à privilégier. Les accessoires achetés sont autorisés mais ont un impact sur la notation finale par les juges.

Les accessoires portés à la main par le participant ne sont pas limités en nombre.

Les participants sont tenus uniques responsables de la solidité des accessoires, pour leur transport comme pour leur maintien sur scène.

Les staffs (ni aucune personne extérieure à l'organisation) ne peuvent tenir d'accessoires sur scène.

Aucune source d'électricité (prise, etc) ou externe ne sera possible.

Les machines à fumées ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Un petit système intégré au costume peut être accepté sous condition et autorisation au préalable (ce système sera également testé sur place).

## 12. SÉCURITÉ

12.a) **Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :**

- \* **Armes blanches :** toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, tels que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- \* **Armes à feu :** toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- \* **Armes incendiaires :** toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- \* **Liquides facilement inflammables :** tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- \* **Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la salle :** pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

12.b) **Sont également interdits sous peine de disqualification :**

- \* **Les costumes achetés :** Seuls sont acceptés les costumes réalisés par vous-même (et/ou avec l'aide de votre entourage) et présentant un intérêt artistique. Si vous avez un doute sur un costume acheté mais customisé, contactez l'équipe organisatrice.
- \* **Liquides indélébiles :** Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.

## 13. DISQUALIFICATION

13.a) Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants, de diffamation (envers les autres participants, les membres du jury ou les membres de l'organisation) avant, pendant ou après le concours pourra être disqualifié que celui-ci ait obtenu un prix ou non. La disqualification entraîne la perte des droits d'accès aux différents gains, récompenses et lots.

Des poursuites pénales pourront être entamées à son encontre en application des lois en vigueur.

13.b) Tout participant ne respectant pas l'un des articles de ce règlement sera automatiquement disqualifié.

13.c) Tout participant utilisant un cosplay différent de celui qui aura été présenté aux qualifications sera disqualifié.

## 14. DROIT À L'IMAGE

14.a) En adhérant au présent règlement, les participations renoncent à tout droit à l'image sur les photos et vidéos qui seront prises lors du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS. L'organisateur pourra donc utiliser ces images à titre gratuit et sans limite de temps.

14.b) De son côté, la librairie LE RENARD DORÉ et la société ABYSSIUM organisatrice du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW et du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS s'engage à ce que les images soient utilisées de manière conforme à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, ainsi que la pornographie et l'incitation aux violences sont formellement proscrites.

## 15. RESPONSABILITÉ

15.a) L'organisation du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets au sein des vestiaires.

15.b) L'organisation du CONCOURS COSPLAY UNIVERS MAGIQUES JAPONAIS ne pourra être tenu responsable en cas de dommages physiques ou moraux touchant un participant provoqué par un tiers ou par une négligence du participant lui-même.

**Vous n'avez pas trouvé la ou les réponses à vos questions ?  
Envoyez-nous un message privé sur la page  
<https://www.facebook.com/ParisMangaSciFiShow/>  
ou sur la page <https://www.facebook.com/lerenarddore/>  
et vous répondrons rapidement :)**